Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 074-267410280-20240327-DEL20242703\_05-DE



# République Française. Haute Savoie CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DOUVAINE

DELIBERATION n° DEL20242703\_05 Séance du 27/03/2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres en exercice: 17

Présents : 9 Représentés : 4 Absents excusés : 1

Votants: 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à 19 heures 30. Le conseil d'administration légalement convoqué par écrit le 11 mars, s'est réuni sous la présidence de BUREAU Marine, Vice-présidente.

<u>Présents</u>: BUREAU Marine, CARMINATI René, CHOLLET Angèle, COHEN SOLAL Jean-Jacques, MARTIN Claire, ROULLARD Cécile, SONDAG Patrice, JACQUIER Reine Monique, DE LA BARRERA NAUMANN Victor.

<u>Absent pouvoir</u>: SMADJA Karine (pouvoir Chollet Angèle), COLMARD Philippe (pouvoir Bureau Marine), SECHAUD Jean-François (pouvoir Jacquier Reine Monique), FICHARD Andrée (pouvoir Roullard Cécile),

**Absents excusée :** CHUINARD Claire,

**Absents :** FICHARD Annie, FORSTER Barbara, SIGNE Pascal.

Lesquels formants la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Secrétaire de Séance : Marine Bureau

## **OBJET: Budget primitif 2024**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8;

VU la délibération de conseil municipal n° DEL202007\_03 du 3 juillet 2020 d'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20200727\_02 du 27 juillet 2020 d'attribution des délégations du conseil municipal au Maire

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20231601\_03 du 16 janvier 2023 formation du conseil d'administration CCAS ;

DEL20242703\_05 Page **1** sur **2** 

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 074-267410280-20240327-DEL20242703\_05-DE

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20230102\_03 du 1<sup>er</sup> février 2023, Délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente et vice-présidente.

Madame la vice-présidente présente le budget primitif 2024 du Centre communal d'action sociale de Douvaine qui se résume de la manière suivante :

- □ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 104 700,00 €
- ☐ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 46 885,00 €

Madame la vice-présidente donne ensuite une présentation détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement pour les dépenses et recettes.

### **DECISION DU COMITE ADMINISTRATIF**

Après délibération, le comité administratif

## Approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024.

Décide de voter ce budget au niveau du chapitre en fonctionnement et investissement. Précise que l'article 6574 est spécialisé et ne peut être modifié que par décision du comité administratif.

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NE PREND PAS PART AU VOTE: /

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES: 13

MAJORITE REQUISE:/

POUR: 13 CONTRE:/ ABSTENTION:/

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DOUVAINE, le 29 mars 2024 La Vice-Présidente, Marine BUREAU

DEL20242703\_05 Page **2** sur **2**